Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20260527-D24_2026_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Arrondissement de Brest

Canton de Pont-De-Buis-Les-Quimerch

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **TRÉFLÉVÉNEZ**

SEANCE DU 11 MAI 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation :
4/05/2026
Date d'affichage :
4/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 11 mai 2026 **à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Thierry GEMONET, Maire**.

Présents : Christelle MASSON, Didier SALAUN, Nadège JOLLET, Joanna COSME, Guillaume EVRARD, Véronique CRENN, Nicolas GOUEZ, Nicole DUHAUTOIS, Régis LE BRAS

Absent : : Thomas CORBALAN (pouvoir à Didier SALAUN)

Secrétaire de séance : Joanna COSME

D24-2026-05 – Commission de Contrôle des Listes Electorales

Vu :

- le Code électoral, et notamment les articles L.19 et R.7 à R.11 relatifs aux commissions de contrôle des listes électorales ;
- la nécessité de procéder au renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales à la suite du renouvellement du conseil municipal / de l'échéance du mandat de la commission ;

Considérant :

- que la commission de contrôle a pour mission :
  - de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs ;
  - de s'assurer de la régularité de la liste électorale ;
- qu'il convient de proposer les membres appelés à siéger au sein de cette commission conformément aux dispositions légales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

De proposer pour composer la commission de contrôle des listes électorales les membres suivants :

Conseil Municipal : Nicolas GOUEZ (titulaire) et Régis LE BRAS (suppléant)

Délégué de l'administration : Mr SALAUN (titulaire) et Mme CRENN Annick (suppléante)

Déléguée désignée par le président du Tribunal Judiciaire : Mme LE GALL-BESSAC Danielle

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20260527-D24_2026_05-DE

Article 2 :

La présente proposition sera transmise à Monsieur le préfet du Finistère pour nomination conformément aux dispositions du Code électoral.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Joanna COSME

Le Maire,
Thierry GEMONET

